



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

Compte-rendu détaillé

Présents : M. P.SÉDARD - Mme A.ADJELI - Mme R. COCHET - Mme M. GEORGET –
Mme M-L PINGARD - M. E. ALAMAMY- Mme P. DUPUIS - M. Mme E.NOËL -Mme M. GOTIN –
M. P. CHAREIL - M. Y. LERAY- M. C. GHIS (départ du CA à 19h30)

Absent représenté : M. G GEOFFROY par M. P.SÉDARD

Absents excusés : F.AUZANNEAU - M. D. ROUSSAUX - Mme C. FOURIS

oooooooooooooooooooooooooooo

M. Patrick Sédard, Vice-Président du CCAS ouvre la séance à 18H30

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1– Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 du CCAS et SAD

Comme chaque année le Conseil d'administration doit débattre sur les orientations budgétaires de l'année dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les grandes lignes du budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS.

Son objet est de rappeler le cadre général, de la conjoncture économique nationale et surtout de présenter les grands axes d'intervention du CCAS afin d'éclairer les choix opérés en vue du vote du budget primitif.

Depuis la Loi NOTRe du 7 août 2015, il est désormais obligatoire de délibérer sur ce ROB et de publier le document.

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientations budgétaires 2022.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2 – Débat relatif à la protection sociale complémentaire

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, prévoit l'organisation d'un débat obligatoire portant sur le sujet de la protection sociale complémentaire,

Cette obligation s'inscrit dans le cadre de l'article 40 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire Santé et Prévoyance souscrites par leurs agents,

Il s'agit d'un débat sans vote dont l'objet est d'informer l'assemblée sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Les décrets d'application relatifs à l'application plus concrète de ces dispositions restent à paraître

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 3 Attribution des aides facultatives

Présentation : M. Patrick Sédard, Vice-Président du CCAS

Départ M. GHIS à 19h30 avant le vote des dossiers

Aides financières : 3 dossiers présentés – 3 dossiers acceptés

1 dossier : Pour 10 - Partiel 2 - Contre 0 - Abstention 0

2 dossiers : Pour 12 - Contre 0 - Abstention 0

DÉCISION						
	Dossiers présentés	<i>partiel</i>	<i>rejet</i>	<i>prêt</i>	<i>report</i>	Dossiers acceptés
Alimentation		0	0	0	0	0
Assurances		0	0	0	0	0
CAP		0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0	1
Eau	1	0	0	0	0	1
Energie	1	0	0	0	0	1
Formation		0	0	0	0	0
Handicapé		0	0	0	0	0
Hébergement		0	0	0	0	0
Loyer		0	0	0	0	0
Municipalité		0	0	0	0	0
Obsèques		0	0	0	0	0
Régul.charges		0	0	0	0	0
Santé		0	0	0	0	0
Transport		0	0	0	0	0
Taxes		0	0	0	0	0
TOTAL	3	0	0	0	0	3

Montant total sollicité : 540,00 €

Montant total accordé : 540,00 €

INFORMATIONS :

- 1 dossier d'aide « classe de découverte » est accordé pour un montant de 163.35 €
- CAP du mois de janvier : 183 €

La séance est levée à 20h00
